

THURI'MAG



Un nouveau chevalier à Saint Jean

La mairie

tél 04 74 00 81 56

E-mail :

mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr

Site web :

saint-jean-de-thurigneux.fr

Horaires du secrétariat :

lundi, mardi et jeudi :

8h - 12h

vendredi : 16h - 19h

samedi : 9h - 12h

sur rdv

Thuri'Mag

Directeur de la publication du bulletin :

Stéphane Berthomieu.

Rédaction :

Commission Communication.

Réalisé par :

L'imprimerie Augagneur

Portail usager urbanisme

Pour déposer vos dossiers d'urbanisme

portail.siea-sig.fr

Le mot du Maire

Notre Thuri'mag fait une nouvelle fois la part belle à l'engagement citoyen sur notre commune avec la mise en avant de l'investissement de nos associations. Merci à l'ensemble des bénévoles qui consacrent leur énergie et leur temps à animer notre village.

Les liens qui se créent ainsi entre nous à l'occasion de ces manifestations sont précieux et démontrent au niveau local ce dont nous pouvons parfois douter à regarder les médias nationaux : sans minimiser les difficultés à vivre ensemble, et les incivilités d'une minorité, nous formons une belle communauté. Autre manifestation de cet engagement citoyen, votre participation aux élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochains. Vous pourrez ainsi lire dans cette édition que les modalités de vote ont évolué pour les communes de moins de 1.000 habitants et un rappel de la procédure d'inscription sur les listes électorales. À ce titre s'est ouverte depuis le 1er septembre la période pré-électorale ou dite encore de « réserve ». Encadrée par le Code électoral, elle interdit toute forme de propagande électorale ou de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité sur le territoire concerné. Toute communication doit rester neutre, informative et régulière, sans mise en avant de bilans ou de projets électoraux. Nous sommes autorisés dans ce cadre à poursuivre l'édition de nos bulletins municipaux et à procéder à des événements tels que, je l'espère, l'inauguration prochaine de notre cantine. Enfin, reconnaissance ultime de l'engagement citoyen, la remise de la Légion d'Honneur à notre doyen national des Anciens Combattants Monsieur Soquet. Cette reconnaissance à 104 ans pour le moins tardive, fait l'honneur et le bonheur de notre village. Merci Marius. Bonne lecture à toutes et à tous, chères citoyennes et citoyens !

Le Maire, Stéphane BERTHOMIEU



L'état civil

Naissance :

Jules LANDUREAU, le 14 juillet
Gaspard VERNAY, le 26 juillet

Mariage :

Pablo JURADO EFFINGER et Estelle FIGON,
le 13 septembre

Décès :

Eric RENDU, le 30 juillet, 78 ans

« Monsieur Marius SOQUET,

*au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons
CHEVALIER de la Légion d'honneur ».*

Cette phrase fut prononcée, le 20 septembre 2025 à Saint Jean de Thurigneux, pour honorer Marius SOQUET, le doyen de notre village et aussi le doyen national des Anciens Combattants de la seconde guerre mondiale. Comme l'a précisé Stéphane BERTHOMIEU, maire de St Jean, cette journée était celle du patrimoine, jour idéal pour mettre à l'honneur notre monument local, notre citoyen et ami. Marius est né le 1er juin 1921 à Ambérieux en Dombes. Dès la sortie de l'école primaire, il a été placé dans une ferme pour y travailler, jusqu'à son service militaire de 1941 à 1942. Dès juin 1944, à l'appel du général DE GAULLE, il rejoint le Maquis, dans l'Organisation de la Résistance Armée. Dans ce cadre, il participe à la libération de Villefranche sur Saône le 4 septembre 1944. Puis le 6 septembre 1944, avec d'autres camarades du Maquis, il s'est engagé dans l'armée, au 99e régiment d'infanterie alpine en Maurienne. En 1945, il est libéré de ses obligations militaires. Il se marie en 1947 et fonde une grande famille avec six enfants, habitant d'abord à Rancé puis à Saint Jean de Thurigneux depuis 1958. Il pratique le métier de hongreur et fournit des services dans les fermes de la région, comme celui de tuer le cochon. Depuis sa retraite, il est resté très actif.



Aujourd'hui encore, à 104 ans, il cultive son jardin. Pour la remise de l'insigne de la Légion d'Honneur à Marius, la municipalité avait invité la population qui a répondu nombreuse à cette appel, ainsi que des personnalités politiques locales. L'insigne fut fièrement apportée par Thomas, un arrière arrière petit fils âgé de 4 ans, soit 100 ans de moins que Marius, puis remise par Monsieur Derwich DELAYE, Secrétaire général national des Anciens Combattants.





La rentrée à l'école

Une rentrée toujours forte en émotion entre les élèves ravis de revoir leurs camarades et leurs enseignants. Les plus petits sont un peu plus fébriles pour leur première rentrée. Néanmoins tout s'est bien passé. Petits et grands ont pu à nouveau se retrouver joyeusement dans la cour de l'école. Nous accueillons 98 élèves cette année, de 72 familles.

L'équipe enseignante reste inchangée. **Au programme de cette année** : Les CP-CE1 auront piscine du 12 décembre 2025 au 27 mars 2026. Pas d'escalade cette année. Le marché de Noël aura lieu le mardi 16 décembre à la salle des fêtes. Le projet théâtre débutera en mars 2026. Une représentation finale est prévue devant public (le 11 juin au Galet à Reyrieux en attente de confirmation).

La fin d'un vieux chêne

Ce chêne vivait depuis 150 à 200 ans sur le bord du Chemin du Mont et à proximité du Lotissement les Pierres Blanches. Depuis le 19e siècle, il a été le témoin des évolutions de notre village. Suite à la saisine du conciliateur de justice par un riverain pour les nuisances générées, la municipalité a fait appel à un expert, pour connaître l'état de santé de l'arbre. L'analyse réalisée le 9 juillet a montré que la base de l'arbre était partiellement creuse. Par mesure de sécurité, le vieux chêne fut abattu le 11 août par des professionnels. D'après l'expert, la proximité de la voirie, ainsi que les travaux de terrassement pour la construction d'une murette à quelques centimètres de son tronc, seraient probablement à l'origine de l'apparition d'un champignon qui s'était développé à partir des racines jusqu'à la base de l'arbre. Tirons donc de cette expérience une leçon pour les futurs dossiers d'urbanisme.



À vos agendas

- Vendredi 31 octobre : bal d'Halloween du Sou des écoles, salle des fêtes
- Samedi 15 novembre : repas de la fête d'automne, Comité des Fêtes
- Dimanche 30 novembre : loto de la Classe en 9, 14h à la salle des fêtes.
- Mardi 2 décembre à 16h15 : décoration du sapin de Noël avec les enfants de l'école
- Vendredi 6 décembre à 19h, cours de l'école, soirée conviviale offerte par le Comité des fêtes : crêpes, frites, châtaignes, chocolat chaud et vin chaud,
- Samedi 13 décembre : distribution des colis de Noël et repas de midi au restaurant Le Saint Jean pour nos anciens
- Mardi 16 décembre : marché de Noël de l'école, salle des fêtes
- Samedi 10 janvier à 18h : Voeux du Maire, salle des fêtes
- Samedi 17 janvier, 10h : les bénévoles seront à l'honneur à la salle des fêtes
- Samedi 31 janvier : loto du Sou des Écoles

Reprise des travaux de la future cantine

En Septembre 2024, on vous annonçait le début des travaux de la cantine avec une fin de chantier prévue en Mai-Juin 2025. En Juillet, on signalait des problèmes importants sur le plancher entraînant de le changer intégralement, de modifier le type d'isolation et de prévoir une ventilation. Aujourd'hui, le nouveau plancher installé

début septembre est souple et rend le réagréage prévu impossible. Il est donc nécessaire de rigidifier l'ensemble de la structure. La solution prévue reste à être validée lors d'une prochaine réunion de chantier. On va peut-être enfin pouvoir mettre « le pied sur le plancher », et reprendre les en-cours de cette belle réalisation.

Mise en service le ???



L'atelier numérique

Afin de faciliter l'accès au numérique la CCDSV (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée) a mis en place un accompagnement gratuit sous forme de différents ateliers (25 thèmes possibles à aujourd'hui). À Saint Jean de Thurigneux, un atelier permettant de comprendre l'ordinateur et l'utiliser au quotidien est en place. Le nombre de participants est limité à 5 personnes, et l'atelier se déroule sur 13 rencontres de 2h30 chacune, du 10 Septembre au 10 Décembre de 9h30 à 12h. Les participants doivent être des habitants d'une des 19 communes de la CCDSV, mais pas forcément de la commune où se déroule l'atelier. À cela il est possible en plus, de profiter du coup de main numérique qui est un accompagnement particulier et ponctuel (exemple: installation d'un logiciel...). C'est dans une ambiance chaleureuse, décontractée et malgré tout studieuse que se déroulent ces interventions. La CCDSV a, depuis le début à la satisfaction générale, confié à Jordan GOY l'animation de ces ateliers, ce qu'il fait en toute simplicité, convivialité et un réel sens de l'écoute. Son prochain passage sur la commune est prévu en fin d'année 2025.

Vous pouvez le contacter le lundi entre 14h et 16h, tél : 07 61 17 98 64.

La 2e tranche du lotissement

Le permis d'aménager en cours d'instruction devrait être validé courant octobre. Le projet propose 23 lots de terrains à construire. Il est porté par la société YTEM, contact : 06 24 84 01 75.





ELECTIONS
MUNICIPALES

2026

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Les 15 et 22 mars 2026, les citoyens éliront leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales auront désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité homme - femme et la cohésion dans les conseils municipaux.

Hier,

un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, **le panachage était autorisé**, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui,

un scrutin de liste paritaire proportionnel

Le mode de scrutin est identique dans toutes les villes.

- Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.
- Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.
- **Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms** et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Nombre de candidats par liste

En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour le cas de Saint Jean de Thurigneux (de 500 à 999 habitants), l'effectif légal du conseil municipal est de 15, le nombre de candidats par liste paritaire est au minimum 13 et au maximum 17.

Pour les nouveaux électeurs sur la commune :

Je m'inscris sur les listes électorales.

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin. Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société.



Attention :

l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de votre identité (par exemple, votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple, votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie

Retrouver toutes ces informations et les liens sur le site internet

<https://saint-jean-de-thurigneux.fr/> - Rubrique « DROITS & DÉMARCHES »

Notre environnement

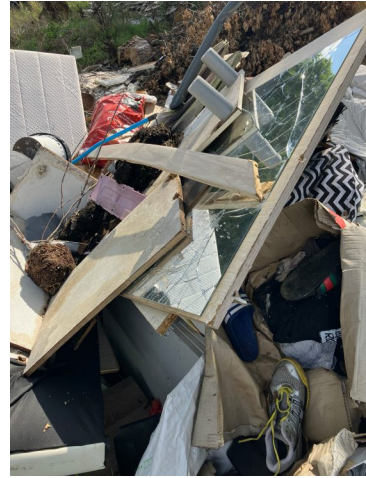
Les décharges illégales

La municipalité et la communauté de communes mettent à notre disposition de nombreux moyens pour évacuer et retraiter tous les types de déchets que nous générons quotidiennement :

- des ramassages réguliers des ordures ménagères et des emballages légers ;
- des points d'apport volontaire dans le village, pour le papier, le verre, les cartons, le textile et les biodéchets ;

- deux déchetteries à notre disposition.

Ce qui représente un cumul moyen de déchets collectés chaque année par notre communauté de communes de 550 kg par habitant. Pourtant, nous constatons trop fréquemment l'existence de dépôts sauvages, ainsi que des décharges illégales, sur les voies publiques ou sur des terrains privés. En témoignent ces quelques photos récemment prises sur le territoire de notre commune.



Les dépôts sauvages et les décharges illégales peuvent faire l'objet d'amendes administratives pouvant aller jusqu'à 15 000 €. De plus des poursuites pénales peuvent être engagées. L'article L.541-46 du Code de l'environnement prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour l'abandon illégal de déchets. Des peines complémentaires, telles que la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, peuvent également être prononcées. Le propriétaire du terrain peut être considéré comme responsable, notamment s'il a fait preuve de négligence en permettant l'accumulation des déchets sur sa propriété. Il lui incombe alors de procéder à l'élimination des déchets et à la remise en état du site.

Renouée du Japon : véritable peste végétale

Originaire d'Asie, la renouée du Japon est une plante vivace à croissance rapide qui atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou. Sa floraison est tardive : elle produit des panicules de fleurs blanc crème en août et en septembre.



Une espèce exotique envahissante.

Cette belle plante figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m ! Elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes. Un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant. En outre, les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant de nombreuses années. Enfin, l'absence d'ennemi naturel facilite également l'établissement de cette véritable peste.

Où retrouve-t-on la renouée du Japon ?

Elle colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés.

Comment lutter contre cette plante ?

Coupez ses tiges au ras du sol, et ce, à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser ses réserves. Vous devrez procéder ainsi pendant plusieurs années. À noter que couper une colonie seulement une fois risque de stimuler sa croissance. Vous pouvez tenter d'éliminer des jeunes plants ou une petite colonie en retirant complètement le système racinaire du sol. Attention, les rhizomes sont très profonds et il y a un risque d'oublier des fragments dans le sol. Lorsque la colonie est trop grosse ou bien établie, cette méthode s'avère peu



appropriée. Il faut également faire un suivi serré. Ne compostez pas les résidus de taille et ne les jetez jamais en milieu naturel. Prenez soin de ramasser tous les résidus de coupe, mettez-les dans des sacs à ordures robustes et étanches. Entreposez ensuite ces sacs au soleil pendant quelques semaines avant d'en évacuer les déchets. À la suite de l'arrachage, il peut être souhaitable d'installer une bâche foncée (comme un géotextile épais, une géo-membrane ou une toile en polyéthylène foncée) pour empêcher la lumière d'atteindre le sol. La toile doit dépasser de quelques mètres le pourtour de la colonie pour éviter que de nouvelles tiges n'apparaissent en périphérie. De plus, elle doit être laissée en place pendant de nombreuses années.

La paroles aux associations

Le mardi 02 septembre s'est tenu le Forum des associations à la salle des fêtes, en présence de :

- Co Dance, avec Coralie et Max ;
- le tennis de table, Président Gérard FLORET (0629494780) ;
- le Comité des fêtes, Président JB DROC ;
- Aux fils des paroles, Présidente Christine BÉZARD.

Une belle soirée pleine d'échanges.

La classe en 9



La classe en 9 est toujours debout et surtout grâce à sa vingtaine de classards, toutes générations confondues, toujours aussi motivés de se retrouver pour passer du bon temps. Comme chaque année, la classe en 9 organise une manifestation pour garder un lien avec la commune, mais aussi pour se retrouver entre classards. Grâce à nos manifestations, nous avons la chance de pouvoir faire une sortie par an. Et surtout, organiser la prochaine fête des Conscrits en 2029 ! Cette année, nous changeons de registre et organisons un loto qui aura lieu le Dimanche 30 novembre à 14h à la Salle Polyvalente de St Jean de Thurigneux - le premier prix sera un week-end au Domaine de la Dombes - 2e : un air fryer - 3e : un shooting photo - 5€ par carton. Nous espérons que vous serez au rendez-vous car nous souhaiterions pérenniser ce moment de convivialité. Nous souhaitons la bienvenue à ceux qui veulent rejoindre notre groupe.

classeen9stjeandeth@gmail.com

Le Président :

Benjamin ADONEL, 06 16 25 08 34

Aux fils des paroles

Nous sommes une association dédiée aux réalisations textiles : couture, broderie, tricot...

Nous nous retrouvons tous les vendredis de 14h à 17h dans les locaux de la bibliothèque et, nouveauté cette année, nous envisageons d'ouvrir en nocturne, une fois par mois, de 18h30 à 21h30.

Le club est ouvert à tous et à toutes, débutant.e.s comme plus expérimenté.e.s.



Les personnes intéressées peuvent nous joindre au mail suivant :

auxfilsdesparoles@gmail.com

Vous pouvez aussi suivre nos activités sur la page Facebook du club « Aux fils des paroles ».

La Présidente, *Christine BÉZARD*



CoDance

Depuis 4 ans, CoDance a mis en place des cours de danse, pilates et fitness.

- **lundi** : 17h15 cours de danse (Coralie) ; 19h30 pilates (Frédérique) - **mardi** : 17h30 cours de danse (Coralie) - **mercredi** : 17h cours de danse (Coralie) - **jeudi** : 18h45 cours de boxe ball /renforcement musculaire / fit dance (Tiffany)

Le pilate et le fitness maintiennent une bonne harmonie avec la présence de leurs adhérents réguliers. Les effectifs de la danse sont passés de 30 a 170 élèves.

Un spectacle de danse sera organisé comme chaque année afin de clôturer la saison de danse qui, l'année dernière, a accueilli beaucoup de danseurs et de spectateurs. La date a été fixée au 3 juillet, en partenariat avec le sou des écoles et le comité des fêtes. La soirée sera clôturée par le cinéma de plein air.



Société de chasse

Une nouvelle saison de chasse a débuté en septembre.

La société de chasse a 31 adhérents de la commune et des extérieurs.

Des battues sont organisées pour le gros gibiers les samedis matin, surtout pour la régulation des sangliers qui font beaucoup de dégâts.

Pour rappel, ces dégâts sont indemnisés par les chasseurs.

Lors des battues, une signalisation est mise en place.



Les chasseurs suivent tous des formations pour la sécurité, c'est obligatoire. Les règles de sécurité sont strictes et nous restons vigilants afin de garantir la sécurité de tous.

La chasse aux petits gibiers se pratique les jeudis et dimanches.

Nous réalisons des travaux d'élagage et d'entretiens dans les bois début septembre.

Profitons tous de cette belle nature. N'hésitez pas à me contacter si besoin.

Le Président de la société de Chasse,
Gilbert Grimand

Comité des Fêtes

Fête d'Automne

Que vous soyez en famille, entre amis ou entre voisins, votre Comité des Fêtes vous invite à venir partager un moment de convivialité et de bonne humeur, le 15/11/2025 à partir de 19:00 à la salle des fêtes de Saint Jean de Thurigneux.



Après l'apéro, vous dégusterez un Jambalaya préparé sur place ! Plat typique de Louisiane, composé de saucisses aux herbes, saucisses fumées, filets de poulet, dés de jambon, avec des queues de crevettes décortiquées, des écrevisses et bien sûr de riz, tomates, poivrons verts et rouges, céleri branche, chorizo, oignons, épices maison, citron, ail, huile d'olive et persil.

Salade verte, fromage blanc et tartes aux pommes compléteront le menu.

Autour du repas, vous profiterez de la buvette et le tout dans une ambiance musicale.

Une fois le dessert avalé, place aux spotlights et aux tubes de notre époque sur lesquels vous pourrez vous déhancher !

Attention : Réservations avec règlements obligatoires juqu'au 9/11/2025!

- Par internet avec HelloAsso (règlement par CB)

URL : <https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-saint-jean-de-thurigneux/evenements/fete-d-automne>

- Par mail : cdf01390@gmail.com (Règlement par virement).

Précisez alors le nombre de repas souhaités. Notre RIB vous sera communiqué et vous recevrez votre confirmation après réception de votre règlement ;

- Auprès d'un membre du Comité des Fêtes qui vous remettra des cartes (règlement en liquide ou par chèque uniquement).

Tarif : 25€. Nous nous réjouissons d'avance de vous revoir : rendez-vous le 15/11!

Votre Comité des Fêtes

